Paris, le 15 mai 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous venons par la présente vous informer d’une situation alarmante et inquiétante au sujet de la gestion de la structure du Haut Conseil des Maliens de France.

Le samedi 5 mars 2016, s’est ténue l’assemblée générale 2015 du Haut Conseil des Maliens de France. Lors de cette assemblée, le trésorier général du HCMF a refusé de valider le compte de résultat et le bilan établis par une personne extérieure inconnue des membres du bureau y compris le trésorier et engagée à leur insu, sans compter qu’ils ont demandé en vain au président de fournir les justificatifs des dépenses qu’il a engagées à leur insu.

Ainsi, à la suite des élections de mai 2014, la commission mise en place pour superviser les élections a remis la somme de 14 690€ au président, cette somme n’a jamais été présentée au bureau, ni remise au trésorier encore moins remise sur un compte bancaire. Les comptes présentés à l’AG du 5 mars 2016 ne donnent aucune information sur ce qu’est devenu cet argent.

Lors de cette assemblée générale, plusieurs propositions de sortie de crise ont été émises dont la mise en place d’une commission d’audit afin de vérifier les comptes. Mais adoptant un comportement de « *juge et partie*», le président du HCMF décidait tout seul à l’AG en rejetant toutes les propositions sans les soumettre au vote de l’AG. Manœuvrant à sa guise, il fini par mettre au vote l’ensemble des rapports présentés sans distinction et sans prendre en compte les propositions de l’AG de séparer rapport d’activités et rapports financiers. Voyant que la majorité a voté contre, il conteste d’abord le résultat de ce vote avant de remettre les mêmes rapports à un vote oui pour crier victoire sans donner la possibilité à l’AG de vérifier la qualité et le nombre de votants. Par conséquent, ce vote et donc les comptes de 2014 ne peuvent être considérés comme validés dans l’intérêt des Maliens de France, car cela reviendrait à valider des malversations de détournement de fonds publics Français.

Par ailleurs, après enquête, il s'avère que le bureau de 43 membres, mis en place après les élections du 24 mai 2014, n'a pas été déclaré à la Préfecture de Police comme la loi le prévoit dans les 3 mois qui suivent l'élection. Les statuts qui régissent ce bureau n’ont été ni adoptés en AG, ni déclarés à la Préfecture. Comme vous pouvez voir ci-joint, la seule déclaration faite aujourd’hui est celle du 7 octobre 2011 qui a permis au vice-président de l’époque de devenir représentant légal et non Président du HCMF, suite à la démission de Makan SIDIBE. Pour devenir président, il aurait fallu qu’il soit élu, ce qui n’était pas le cas. Il n'a réellement été élu comme président du HCMF que le 24 mai 2014. Sauf qu'il n'a plus jugé nécessaire de déclarer le bureau des 43 membres y compris lui-même dans les 3 trois mois qui ont suivi son élection.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de bien vouloir faire remonter à qui de droit cette situation catastrophique créée par le Président du HCMF qui risque des poursuites par l’administration Française entraînant la dissolution du HCMF. Pour préserver leur bonne réputation, les Maliens de France n’ont pas d’autres choix que de demander le remboursement intégral des sommes détournées et sa démission car non digne de la confiance placée en lui.

Mr Harouna Camara,

Porte-parole du CRFDR